

Avis du SAGE Adour Amont

nous sommes étonné.e.s de ne pas avoir de réponses de la part du maître d'ouvrage (M.O) aux différentes recommandations faites par cette structure, alors que le M.O a apporté des réponses aux avis de la Mrae et du CNPN.

Même si le SAGE n'émet pas d'avis très critique sur ce projet, il pointe du doigt des incohérences et des manquements de la part du M.O

(page 3) Concernant les Gaz à effet de Serre (GeS) émis pendant les travaux et l'exploitation, il est difficile d'apprécier ces émissions sans échelle et sans comparaison honnête avec le scénario 0 ou I, donc ce manquement rend difficile d'apprécier leur incidence !

Nous regrettons aussi que la comptabilité de ces GeS se résume à la phase de travaux et à l'exploitation de cet hôpital. Il faudrait comptabiliser ceux émis pour l'aggrondissement et la création des routes d'accès, de rond point, la création du réseau d'assainissement, du réseau d'eau allant à l'encontre des accords de Paris.

Nous demandons au porteur du projet de faire ces calculs.

Ces émissions de GeS et cette artificialisation de terres de plus 10 ha sont en total contradiction avec la COP occitanie, le SRRADDET Occitanie 2040 (<https://www.laregion.fr/-occitanie-2040->), les recommandations du Haut Conseil pour le Climat 2025 (<https://www.hautconseilclimat.fr/actualites/reception-de-la-reponse-du-gouvernement-sur-le-rapport-annuel-2025-du-haut-conseil-pour-le-climat/>).

(page 5) concernant les eaux souterraines, ce projet va avoir un impact non négligeable et une répercussion sur la viabilité des zones humides avoisinantes !

La présence de flyschs fracturés, de roches contenant des poches d'eau, l'artificialisation des sols et son ruissellement perturberont de façon irréversible ce drainage naturel et l'alimentation des parcelles propices à absorber cet eau et à jouer un rôle tampon.

Le M.O n'a pas quantifié les volumes d'eau et ces débits suite à la phase chantier perturbant sa réalisation mais aussi le vivant autour de cette zone.

Est-ce que les écoulements n'ont pas été sous-estimés ?

(page 7)

Le SAGE critique la méthodologie utilisée par le M.O pour l'évaluation des impacts sur le Geüine. Il remet en question l'estimation de la dégradation potentielle et résiduelle annuelle sur ce cours d'eau.

Il demande au M.O de reprendre les calculs en s'appuyant sur une méthodologie conforme aux référentiels réglementaires en matière d'évaluation de l'état des masses d'eau.

Qu'en est-il ?

La Geüine a déjà subi des pressions lors de la création du demi-échangeur du Marquisat, connaîtra une nouvelle prédation lors du chantier de la RN21 contournement d'Adé avec la dégradation de ces affluents. Comment cela a-t-il été évalué ?

(page 8) Conscient des impacts forts sur la qualité des eaux de la Geüine, le SAGE demande si les engins de chantier utiliseront des huiles biodégradables ?

(page 9) Quels sont les effectifs réels et officiels concernant les espèces floristiques et faunistiques répertoriées ? Cette différence entre la demande de dérogation espèces protégées et étude d'impact peut avoir une incidence sur les besoins de compensation ou d'évitement. Qu'en est-il de leurs habitats à compenser ?

Le SAGE regrette qu'aucun inventaire spécifique de la faune aquatique n'a été réalisé malgré le

déplacement du cours d'eau !

Il relève que rien n'a été comptabilisée de façon récente pour les bivalves. Qu'en est il ? Idem pour les écrevisses à pattes blanches ?

Le M.O a t il répondu à la disposition 21 du SAGE Adour ?

Concernant les impacts sur les zones humides (p10) , presque 4 ha recensées , détruisant au passage la totalité de l'habitat humide « Typhaie*Prairie à joncs », le SAGE déplore que le M.O n'est pas contribué et collaboré pour l'élaboration des localisations de ces ZH.

Même si le fonctionnement actuel des zones humides impactées est bien analysé , concernant les parcelles de compensation destinées à compenser celles détruites, le SAGE regrette que le porteur du projet soit dans la théorie mais ne démontre pas l'efficacité, la viabilité et l'équivalence fonctionnelle de parcelles retenues.

Le porteur du projet le dit lui-même que « le choix du foncier , support des mesures compensatoires, est déterminant pour respecter ces principes ».

Dans la mesure des dérogations à espèces protégées , le M.O doit démontrer qu'il n'y aura pas de perte mais au contraire une plus value , pour ces espèces protégées et leurs habitats.

Le SAGE pointe du doigt le calendrier choisi par le M.O pour finaliser et commencer par anticipation ces mesures compensatoires ! Le SAGE , tout comme nous, n'est pas convaincu des réponses du M.O.

Cette incertitude lourde mais réelle va à l'encontre à la conformité à la règle 2 du SAGE Adour amont.

Que répond le M.O à cette question ?

Que répond le M.O sur la problématique de 12 ha de terrains communs situés aux Turettes à Ossun déjà pris le projet écocidaire du contournement d'Adé ?

Pourquoi ne pas avoir eu une réflexion globale à l'échelle du secteur sur les impacts irréversibles des deux projets d'Adé et de Lanne sachant que ce secteur doit subir d'autres pressions avec des champs photovoltaïques à Ossun et à Adé.

Que dire de la perte de continuité des corridors écologiques entre l'entrée du projet d'Adé, celui de l'hôpital de Lanne avec déjà la présence de l'aéroport, des ZAC ? Comment le M.O a t il appréhendé cette problématique en ajoutant aussi destruction partielle de la trame verte, bleue et noire allant à l'encontre du Scot Tarbes Lourdes !

Le SAGE (en page 11) « *le dossier ne fournit pas, les garanties nécessaires à la faisabilité effective des compensations (sécurisation foncière, absence de double affectation des sites, engagements des propriétaires, ni équivalence fonctionnelles entre les zones humides, impactées et celles destinées à la compensation. En l'état actuel, la conformité du projet à la règle 2 du SAGE Adour amont n'est donc pas assurée.* »

Ce passage est important. En tant que citoyen.ne.s , la réserve forte émise par le SAGE nous conforte dans notre opposition radicale à ce projet d'un autre temps !

Oui à la rénovation des hôpitaux de proximité !

Tout comme le SAGE, nous demandons à l'accès aux études de fonctionnalités des berges réalisée en juin 2025 et un état initial mentionnant réellement un inventaire sur la faune aquatique présente en 2026.

Ce projet est une nouvelle prédation sur le vivant. S'il est réalisé au détriment de l'amélioration du réseau hospitalier de proximité, nul doute qu'autour de ce nouveau hôpital, la pression foncière sera énorme et juteuse pour créer des lotissements ou commerces ou hôtel ? Le béton et le bitume attirent malheureusement l'argent avec la complicité des élu.e.s locaux

Soyons nombreux et nombreuses à nous opposer à ce projet et à cette gabegie financière.

Contact : collectifnomanslanne@proton.me